

## **Code de déontologie**

Le code de déontologie de A&A Group est articulé autour de quatre points clés dans le strict respect des législations en vigueur dans les pays où nous intervenons.

### **EXPERTISE | CONFIDENTIALITE | DEVOIR DE CONSEIL | LOYAUTE**

#### **L'EXPERTISE**

A&A Group s'engage à mettre à disposition de ses clients toute l'expertise nécessaire à la bonne exécution des missions et s'en porte garant. Cette expertise se traduit par une force de frappe analytique capable de formuler dans des délais courts des solutions concrètes et actionnables avec une échelle d'analyse qui adresse chaque problématique au niveau de détails le plus fin.

Cet engagement concerne aussi la capacité de A&A Group à faire évoluer continuellement son expertise pour relever de nouveaux défis, notamment ceux liés aux spécificités du développement du Sénégal et de l'Afrique.

#### **LA CONFIDENTIALITE**

A&A Group et ses collaborateurs sont inscrits dans une culture ancrée de garantir la totale confidentialité des informations dont ils sont amenés à avoir connaissance de la part de leurs clients.

Dans cette perspective A&A Group s'engage à mettre en œuvre tous les moyens appropriés permettant d'assurer la protection de ces informations d'en garantir la totale confidentialité.

#### **LE DEVOIR DE CONSEIL**

Indépendamment des obligations contractuelles de A&A Group, les prestations fournies s'inscrivent de manière systématique dans le cadre d'un devoir de conseil, d'appropriation totale des problématiques et de culture d'un résultat tangible créateur de valeur pour les clients.

#### **LA LOYAUTE**

A&A Group s'engage à entretenir une relation d'absolue loyauté vis-à-vis des clients en inscrivant dans son business model la construction de relations de long-terme avec un nombre restreint de clients.